

# ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH

## Enjeux du Brexit pour le secteur culturel

Par Lucie Godeau, chargée de mission, Association Marcel Hicter

4 juin 2018

# Enjeux du Brexit pour le secteur culturel

Par Lucie Godeau, chargée de mission, Association Marcel Hicter

Alors que le sondage réalisé par la Creative Industries Federation<sup>1</sup>, révélait que 96% des acteurs du secteur culturel étaient en faveur du maintien du Royaume-Uni au sein de l'Union Européenne et que 84% affirmaient que le Brexit aurait des conséquences sur l'avenir de leur organisation, l'annonce du leave a semé la panique dans le secteur culturel britannique.

Les partisans du remain évoquant quatre avantages à faire partie de l'Union Européenne :

- la libre circulation des personnes (travailleurs, artistes et étudiants) au sein de l'Union Européenne
- l'accès aux divers financements européens
- les règles commerciales et d'investissement régissant le Marché Unique (circulation des biens, des services et des capitaux)
- le cadre juridique et réglementaire (lois et règlements relatifs au droit d'auteur, à la propriété intellectuelle, aux droits de reventes des oeuvres, à l'exonération fiscale, au droit du travail, etc.)

Rapidement donc, plusieurs acteurs issus du monde culturel britannique se sont mobilisés en vue de mieux appréhender les conséquences de cette sortie pour le secteur culturel et de formuler des recommandations. A titre d'exemple, on peut citer les nombreuses initiatives prises par les deux organisations fédératrices -la Creative Industries Federation et l'Artists Information Company (A-i)<sup>2</sup>. Sondages, reportages, cartes blanches, sont quelques actions parmi bien d'autres qui sont apparues. Dans la même dynamique, mentionnons le projet "Culture after Brexit", coordonné par le British Council, qui consiste en la réalisation d'une série d'articles portant sur l'avenir des relations

culturelles entre le Royaume-Uni et l'Union européenne post-Brexit. L'Arts Council of England a lui aussi créé un sondage en ligne auprès de plus de 1000 acteurs du secteur, dès juillet 2016. Le but étant de réaliser un état des lieux du secteur culturel, d'établir l'inventaire de ce que les artistes et les organisations culturelles considèrent comme étant les défis post-brexit les plus importants à relever, mais aussi afin de penser les opportunités de la sortie de l'UE. De nouvelles initiatives ont même vu le jour. En effet, c'est grâce à la mobilisation de plus de 30 000 musiciens et artistes adhérents à l'Artists Information Company et à l'Incorporated Society of Musicians, organisations représentatives des artistes, que la campagne "FreeMoveCreate" a été lancée. Celle-ci vise à défendre la liberté de circulation des biens et services des industries créatives, des organisations culturelles mais aussi celles des artistes et de leurs oeuvres à l'issue du Brexit.

Mais l'annonce du leave n'a pas semé la panique qu'Outre-Manche. Si les conséquences politiques et économiques pour l'Union Européenne sont difficiles à appréhender, la perte d'une des trois puissances<sup>3</sup> de l'UE et de l'enveloppe budgétaire y étant rattachée, apparaît à certains comme une catastrophe -le budget de l'UE risquant d'être réduit de 16%. Cette sortie, mal négociée, pourrait donc engendrer des pertes conséquentes pour les autres Etats membres<sup>4</sup>. A ce stade, rien a été acté, mais parlementaires, acteurs culturels et acteurs de la société civile européenne, délibèrent pour que la sortie de ce pays ne se fasse pas au péril du secteur culturel des autres Etats membres et de l'UE dans son ensemble. Ces réflexions ont entre autre été portées au travers des rencontres "Our Shared European Future" organisées par le British Council, réunissant des leaders institutionnels et politiques des secteurs de l'éducation, de la culture, des arts et des sciences de toute l'Europe. Dans ce cadre, les participants ont été invités à partager des perspectives sur les gains sectoriels de la collaboration européenne, à convenir conjointement des moyens pour maintenir les meilleures relations possibles et à faire des propositions pratiques susceptibles d'aiguiller les discussions officielles entre l'UE et le Royaume-Uni.<sup>5</sup>

De telles discussions sont alimentées par les réflexions menées à l'échelle nationale par les États membres. En Belgique, le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte, a bien saisi l'enjeu d'un Brexit réussi. Une réflexion et un rapport ont été réalisés à sa demande en juin 2017 par un groupe de travail Brexit, en vue de fournir au gouvernement des recommandations en ce qui concerne les matières prises en charge par cette entité fédérée, dont la culture fait partie ; mais aussi afin d'aiguiller le positionnement général de la Belgique dans les négociations. Le groupe de travail constitué à cette fin s'est attelé dans ce rapport à dresser un état des lieux concernant les grands domaines de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le contexte européen et, à circonscrire autant que possible les retombées du Brexit, pour autant qu'elles puissent être déterminées à ce stade, sans tomber dans le travers d'une approche purement sectorielle<sup>6</sup>.

Qu'est-ce qui ressort de toutes ces interventions à ce stade ? Quels sont les enjeux du Brexit pour le secteur artistique et culturel tant au Royaume-Uni qu'au niveau Européen ? Si nous n'avons pas la prétention d'établir un bilan complet de la situation, un certain nombre d'éléments débattus peuvent dès à présent être exposés. Ceux-ci se rattachent à trois catégories interreliées : l'impact du Brexit en termes d'accès aux financements, l'impact du Brexit en termes de mobilité et les bouleversements économiques engendrés par cette sortie.

### Brexit et financements européens

Qui dit sortie de l'Union Européenne dit, bien entendu, risque de perte d'accès aux financements européens pour les acteurs des secteurs artistique et culturel britanniques. Or, bien qu'un des arguments des partisans du leave était que le Royaume-Uni payait plus à l'UE que ce qu'il recevait en retour, pour les matières culturelles, une telle vision est on ne peut plus bancale. En effet, plusieurs rapports, dont celui réalisé par la Creative Industries Federation, ont montré que le Royaume-Uni reçoit plus qu'il ne paie concernant le programme Creative Europe<sup>7</sup> (12,47% du budget alors que sa contribution s'élève à un peu

plus de 10%) et qu'il est l'un des principaux bénéficiaires des aides de ce programme, avec un taux de sélection moyen de 24 % des projets portés par un opérateur britannique sur la période 2014-2015. Entre 2014 et 2016, le programme a soutenu pas moins de 230 organisations culturelles britanniques ainsi que la distribution cinématographique de 84 films britanniques dans d'autres pays européens, par le biais de subventions s'élevant à pas moins de 40 millions d'euros<sup>8</sup>. Si le Creative Europe Fund a annoncé, dans un communiqué paru quelques jours après l'annonce du Brexit, qu'il n'y aurait pas de changements immédiats et, s'il n'est pas obligatoire d'être membre de l'UE<sup>9</sup> pour bénéficier de ce financement, l'avenir reste on ne peut plus incertain. En principe, les opérateurs culturels du Royaume-Uni pourront continuer à prendre part aux projets transfrontaliers de coopération culturelle mais n'auront plus la possibilité d'en être leader.

Mais Creative Europe, c'est aussi et surtout des projets développés en coopération, par des opérateurs culturels issus de plusieurs pays. Les projets en cours impliquant des partenaires britanniques pourraient donc être fortement impactés par une sortie du Royaume-Uni de Creative Europe<sup>10</sup>. D'une part, le nombre de partenaires impliqués pourrait être inférieur au nombre exigé pour bénéficier des financements. D'autre part, ils seraient privés des compétences de ces partenaires, qui sont largement reconnues au niveau européen.

Par ailleurs, l'impact du Brexit en matière de financements européens ne se réduit pas à l'éventuelle perte de financements directement dédiés aux matières dites artistiques et culturelles. La culture étant une matière transversale, les fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI)<sup>11</sup> sont également précieux pour le secteur culturel dans son ensemble. Il faut donc tenir compte des financements octroyés par le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) lorsque l'on tente d'appréhender les effets du leave. Sans oublier les programmes et les fonds européens dont bénéficient les acteurs de l'enseignement supérieur, qui jouent un

rôle de plus en plus important dans le soutien à la culture.

Dans le pire des scénarios, une réduction de son budget global obligerait l'UE à faire des choix difficiles, amenant à choisir les politiques qui subiraient une réduction des moyens qui leur sont alloués ou encore les pays prioritairement bénéficiaires.

Brexit : mobilité des artistes et professionnels de la culture

En plus de l'éventuelle perte d'accès aux divers financements européens, ce sont les conséquences en matière de mobilité des artistes et de nombreux professionnels de la culture qui sont fortement redoutées.

Aujourd'hui, environ 3,2 millions de ressortissants de l'Union européenne sont installés au Royaume-Uni et 1,2 million de Britanniques vivent dans un autre Etat membre.<sup>12</sup> Si l'engagement premier de l'UE est de leur garantir la continuité des droits dont ils bénéficient actuellement, des milliers d'autres citoyens risquent d'être affectés si les conditions de mobilité sont revues. Demandes de visa, accords de santé, permis de travail, perte des exonérations et des avantages fiscaux, etc. si elles sont introduites, de telles démarches administratives, lourdes et coûteuses, impacteront inévitablement la mobilité de acteurs culturels britanniques et européens. Et ce, tant au niveau de la capacité des artistes et des organisations culturelles à effectuer des tournées internationales que des productions et autres activités réalisées au Royaume-Uni avec des intervenants issus de pays de l'UE. A titre indicatif, le sondage réalisé par l'Arts Council of England révèle que 70.8% des répondants affirment que cela impacterait négativement leur futurs déplacements au sein de l'UE tandis que 75.3% affirment que cela affecterait les productions britanniques.

Certains expriment également leur inquiétude quant au statut des étudiants internationaux ainsi qu'à leur futurs droits d'étudier, de travailler et de rester au Royaume-Uni après l'obtention de leur diplôme<sup>13</sup>.

Tous ces aspects garantissant l'entrée et le maintien du talent artistique au Royaume-Uni.

D'un point de vue plus global, la fin de la liberté de circulation exercerait donc un impact négatif sur la qualité artistique étant donné que la diminution des rencontres entraînerait une diminution des collaborations, des partages de compétences, des idées et des pratiques et donc des prises de risque artistiques. Dans cette même logique, ce sont la coopération culturelle et l'importance de l'interculturalité qui seraient menacés. Situation que le Royaume-Uni semble vouloir éviter, notamment en affirmant souhaiter mettre en place un système de « visa créatif » permettant de préserver la libre circulation des artistes mais aussi des autres professionnels de la culture. Si la majorité des acteurs du secteur culturel des autres Etats membres sont en faveur du maintien de la libre circulation des artistes et autres opérateurs culturels, reste à voir comment le Comité de négociation de l'UE se positionnera dans les mois à venir.

Conséquences économiques du Brexit pour le secteur culturel

En plus de la perte potentielle d'accès aux divers financements européens et de la révision des réglementations facilitant directement ou indirectement la mobilité des artistes et professionnels de la culture, ce sont les changements au niveau de la libre circulation des biens et des services qui exerceront inévitablement des retombées tant sur l'économie britannique que sur l'économie européenne. Retombées difficiles à mesurer à ce stade tant les aspects dont il faut tenir compte sont nombreux et interreliés.

Si suite à la chute de la livre sterling (qui a chuté de 15% au lendemain de l'annonce du leave) certains affirment que le coût de leurs tournées et le montant des cachets des artistes étrangers se produisant au Royaume-Uni ont augmenté, d'autres estiment que les revenus perçus lors de tournées en Europe ont été plus élevés. Si les réglementations relatives à la libre circulation (des personnes, des biens, des services et des capitaux) sont revues et

que les frais liés à la mobilité augmentent, l'impact de la dépréciation de la monnaie risque de s'amoinrir voire d'être nul (sauf si les cachets perçus par les artistes lors de tournées au sein de l'UE atteignent subitement des taux records).

Par ailleurs, appréhendant la fin du Marché Unique et la réintroduction de barrières tarifaires, certaines entreprises actuellement présentes sur le territoire britannique délocaliseront probablement leurs activités vers le territoire de l'UE. Cela risque notamment d'être le cas pour les fournisseurs de services audiovisuels de l'Union européenne établis au Royaume-Uni.

Un petit nombre d'opérateurs fait par ailleurs part de préoccupations concernant le transfert et le prêt de collections, citant la compétitivité du marché européen pour les expositions itinérantes et la baisse de l'attractivité pour les collections britanniques -ce repli isolationniste pouvant nuire à l'image de vitrine internationale que représente le Royaume-Uni et avoir un impact sur la demande des marchés européens.

Quand on sait qu'un emploi britannique sur onze est lié à la culture et qu'un certain nombre de ressortissants de l'UE travaillant dans les industries créatives britanniques comblent le déficit de compétences présents au Royaume-Uni ; que, par ailleurs, l'économie créative est le secteur ayant la croissance la plus rapide du Royaume-Uni (d'une valeur de 80 milliards de livres sterling) et qu'il constitue 9% des exportations de services britanniques (secteur avec le plus haut taux de croissance des exportations), dont 59% sont à destination du marché européen, son marché le plus important,<sup>14</sup> on ne peut que redouter l'impact des futures mesures régissant la circulation des personnes, des services et des biens sur les ventes et sur l'emploi du pays. En janvier 2018, le maire de Londres, Sadiq Khan, a publié un rapport d'évaluation de l'impact du Brexit qui avertissait que les industries créatives pourraient perdre jusqu'à 3,3 milliards de livres et 27 000 emplois en cas de mauvaise négociation de sortie<sup>15</sup>.

La perte des revenus provenant du sponsoring, de la

philanthropie, de donations et de fondations engendrée en cas de départ des grandes entreprises constitue aussi un réel enjeu. Dans un pays où l'Etat consacre à peine 0,5% de son budget à la culture, aux médias et au sport, il s'agirait là d'un réel manque à gagner.

Pour conclure, si l'impact du Brexit sur le secteur culturel a déjà été bien questionné, deux ans après le vote en faveur du retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne, il est encore trop tôt pour connaître les retombées exactes d'une telle sortie. Cela dit, en mai 2018, la Commission Européenne a rendu sa proposition pour le programme Creative Europe 2021-2027 et le futur s'annonce prospère. Le budget du programme sera revu à la hausse et passera de 1,4 à 1,8 milliards d'euros (+27%). De plus, la simplification de l'accès au programme permettra une augmentation des opportunités de coopération culturelle et de projets transfrontaliers. Ce qui devrait bénéficier aux plus petites structures. Bonne nouvelle pour les opérateurs culturels de la FWB qui depuis le début expriment leur volonté de maintenir les projets de coopération culturelle à venir avec le Royaume-Uni. Affaire à suivre donc.

## Bibliographie

Emission Radio France Culture, avril 2018. "Culture et brexit : déjà des effets (mais le pire est à venir)" ; (en ligne):

<https://www.franceculture.fr/emissions/la-bulle-economique/culture-et-brexit-deja-des-effets-mais-le-pire-est-a-venir>

Article du journal The New Statesman, juillet 2016. "What will Brexit mean for the Arts and culture in the UK" ? ; (en ligne):

<https://www.newstatesman.com/politics/brexit/2016/07/what-will-brexit-mean-arts-and-culture-uk>

Publication du British Council, mars 2017. "The art of Brexit" (en ligne):

<https://www.britishcouncil.org/organisation/policy-insight-research/insight/arts-culture/art-brexit>

Enquête du Arts Council, novembre 2016. "The arts and culture sector and exit from the European Union". (En ligne):

[https://www.artscouncil.org.uk/sites/default/files/download-file/Arts\\_culture\\_Sector\\_exit\\_from\\_EU\\_NOV\\_16.pdf](https://www.artscouncil.org.uk/sites/default/files/download-file/Arts_culture_Sector_exit_from_EU_NOV_16.pdf)

Article du journal La Libre Belgique, mars 2017. Brexit: Un flou artistique à l'impact économique non négligeable; (en ligne):

<http://www.lalibre.be/actu/international/brexit-un-flou-artistique-a-l-impact-economique-non-negligeable-58da8f64cd7064612b01d11b>

Article du journal Libération, juin 2016. "De la culture Post-Brexit"; (en ligne):

[http://next.liberation.fr/culture/2016/06/30/de-la-culture-post-brexit\\_1462615](http://next.liberation.fr/culture/2016/06/30/de-la-culture-post-brexit_1462615)

Article du journal The Stage, janvier 2018. "Sadiq Khan: Brexit could cost Britain's creative industries 27,000 jobs"; (en ligne) :

<https://www.thestage.co.uk/news/2018/sadiq-khan-brexit-cost-britains-creative-industries-27000-jobs/>

1 La Creative Industries Federation est une fédération représentative des industries créatives au Royaume-Uni. Créée en 2014, cette fédération se mobilise beaucoup autour de la question du Brexit et des futures relations avec l'UE.

2 a-n est la plus grande fédération d'artistes au Royaume-Uni, avec plus de 22 000 membres. À travers le plaidoyer et l'information, la mission d'a-n est de stimuler et de soutenir la pratique contemporaine des arts visuels et d'affirmer la valeur des artistes dans la société. Elle joue un rôle de catalyseur, en informant sur les conditions des professionnels du secteur culturel et en influençant la politique culturelle britannique.

3 Le Royaume-Uni étant un des plus gros contributeur du budget européen.

4 Tant au niveau de son marché intérieur, des ambitions de sa programmation financière, que de son action extérieure.

5 Le 29 mars, le Royaume-Uni notifiait au Président du Conseil européen sa décision de se retirer de l'Union européenne conformément à l'article 50 TUE. Le 29 avril, le Conseil européen a adopté des orientations donnant suite à cette notification. Le 22 mai le Conseil de l'Union européenne a adopté des directives de négociation, désigné la Commission pour négocier au nom de l'Union européenne avec le Royaume-Uni et constitué un groupe de travail ad hoc (groupe de travail art. 50) au sein du Conseil pour le suivi de toutes les étapes de la négociation. La négociation se déroule donc en deux phases. La première porte sur les conditions de retrait tandis que la seconde porte sur les modalités futures d'association et sur les arrangements transitoires.

6 Extrait de la note introductive du rapport au Gouvernement de juin 2017 concernant les négociations relatives à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

7 Programme européen visant le soutien du secteur culturel, créatif et audiovisuel de l'UE.

8 Article du journal The New Statesman, juillet 2016.

"What will Brexit mean for the Arts and culture in the UK ?"

9 Moyennant néanmoins certaines conditions.

10 Le sondage réalisé par le Arts Council of England cité ci-dessus a montré que sur les 9,3% des répondants ayant reçu des fonds du programme Creative Europe, 6,4% visait l'organisation d'un festival, d'un réseau ou d'une plateforme européenne.

11 Les fonds ESI sont les principaux programmes de financement de l'UE visant à soutenir la croissance et

l'emploi dans les Etats membres de l'UE.

12 Extrait de la note introductive du rapport au Gouvernement de juin 2017 relatifs aux négociations relatives à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

13 En ce qui concerne le montant du minerval par exemple, les étudiants ressortissants des Etats membres de l'UE ne peuvent pas être discriminés entre eux et les étudiants citoyens d'un Etat membre de l'UE paient donc les mêmes droits d'inscription que les étudiants de nationalité britannique. Alors que les étudiants étrangers «non UE» sont soumis à des droits d'inscription beaucoup plus élevés.

14 A titre d'exemple, sur l'ensemble de la musique, des arts de la scène et des arts visuels, 56% des exportations sont allées en Europe en 2014, pour une valeur de 362 millions de livres sterling.

15 Article du journal The Stage, janvier 2018. "Sadiq Khan: Brexit could cost Britain's creative industries 27,000 jobs".